

DELIBERATION N° 2024-04-010

**SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU MAUMONT**

Département de la Corrèze

**SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 11 AVRIL 2024 A 15 HEURES**

Nature de l'acte :	Délibération
Domaine d'intervention :	
7	FINANCES LOCALES
7.1	DÉCISIONS BUDGÉTAIRES
7.1.2	DÉLIBÉRATIONS AFFÉRENTES AUX DOCUMENTS BUDGÉTAIRES
<u>Objet</u> :	<b>Vote de l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023</b>

***L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril à 15 heures***

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège du Syndicat à Favars, sous la présidence de Monsieur DELAGE Alain

Date convocation du Comité Syndical : **3 avril 2024**Nombre de membres en exercice : **22**Présents : **15**

Pouvoir :

Votants : **15**Pour : **15**

Contre :

Secrétaire de séance : Monsieur RENOUE Julien

Présents :

Monsieur VERGNE Jean-Pierre pour la commune de CHANTEIX

Monsieur MOREIRA José pour la commune de CORNIL

Monsieur CHASTANET Jacques et Monsieur CHANAT Christophe pour la commune de ST- CLEMENT

Monsieur BREUIL Robert et Madame MAURY Catherine pour la commune de ST GERMAIN LES VERGNES

Monsieur DELAGE Alain et Monsieur MENOIRE Jean-Marc pour la commune de ST HILAIRE- PEYROUX

Monsieur GOLFIER Robert et Monsieur DELPY Patrice pour la commune de STE FEREOLE

Monsieur MANIERE Christian pour la commune de VENARSAL

Monsieur RENOU Julien et Monsieur VIALLE Marcel pour la commune de CHAMEYRAT

Monsieur DELAGE Alain et Monsieur DAUBERNARD Pascal pour la commune de ST MEXANT

Absents :

Monsieur JAUVION Bernard et Monsieur SOULIER Raymond pour la commune de FAVARS

Monsieur BARATAUD Julien pour la commune de CHANTEIX

Monsieur MOUSSOUR Florent et Monsieur DURAND Yann pour la commune de LE CHASTANG

Monsieur PRIMAULT Patrice pour la commune de VENARSAL

Monsieur ESCURE Michel pour la commune de CORNIL

Le Comité Syndical réuni sous la présidence de Monsieur DELAGE

Après avoir approuvé le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2023,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif 2023 présente :  
Un excédent d'exploitation de 416 372,45 €

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation 2023 avec décision budgétaire de reprise au budget 2023 comme suit :

Pour mémoire

excédent de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	439 540,80
excédent d'investissement antérieur reporté (001)	342 075,87

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2023

solde d'exécution de l'exercice (déficit)	-135 955,86
solde d'exécution cumulé	206 120,01

Restes à réaliser au 31/12/2023

dépenses d'investissement	297 406,00
recettes d'investissement	115 218,00

Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2023

rappel du solde d'exécution cumulé	206 120,01
rappel du solde des restes à réaliser	-182 188,00
solde	23 932,01
besoin de financement total	0,00 €

Résultat de fonctionnement à affecter

résultat de l'exercice	-23 168,35
résultat antérieur	439 540,80
total à affecter	416 372,45

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION

couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 sur BP 2024)	0,00 €
affectation complémentaire en « Réserves » (crédit du compte 1068 sur BP 2024)	0,00 €
reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2024 ligne 002 (report à nouveau créditeur)	416 372,45 €
TOTAL	416 372,45 €



Pour copie conforme, Le Président, Alain DELAGE